

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

AGENCE DES PRISONNIERS DE GUERRE



INTER ARMA CARITAS

POLITISCHES DEPART.
+ 12 NOV.-1914 +
N ^o IX-6.3.

Genève, le

19

Au Département Politique Fédéral,

Monsieur le Président,

La question de l'échange des prisonniers de guerre grièvement blessés, incapable de reprendre du service, nous préoccupe et préoccupe beaucoup de familles qui se sont adressées à nous.

~~Nous nous sommes adressés à ce sujet aux Comités centraux de Croix-Rouge de Berlin et de Bordeaux, sans avoir encore obtenu de réponse positive. Si la Suisse, qui a pris la généreuse initiative d'organiser le rapatriement des Civils non mobilisables, voulait encore tenter d'obtenir des gouvernements intéressés, l'autorisation de rapatrier en nombre égal cette catégorie de blessés, reconnus définitivement impropres au service, elle rendrait un nouveau et signalé service à la cause humanitaire et aux pays belligérants, qui n'ont aucun intérêt à conserver chez eux ce genre de blessés. Nous vous serions bien reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître vos vues à cet égard.~~

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président

Dodis

